

## Document d'information

### Coopération avec les représentations diplomatiques allemandes pour promouvoir et protéger le champ d'action de la société civile<sup>1</sup>

Dans de nombreux pays, le champ d'action de la société civile se réduit et les défenseurs des droits humains (DDH) font l'objet de menaces. Or les représentations diplomatiques allemandes peuvent contribuer de manière déterminante à protéger les DDH et le champ d'action de la société civile. Pain pour le Monde (Brot für die Welt), le Consortium Service Civile pour la Paix (SCP)<sup>2</sup> et MISEREOR ont commandé une étude sur les bonnes pratiques en matière de coopération dans ce domaine entre les représentations diplomatiques allemandes et la société civile. L'objectif de cette étude est triple :

1. encourager les échanges systématiques entre les représentations diplomatiques allemandes et les acteurs de la société civile locale ;
2. soutenir davantage les représentations diplomatiques dans leur engagement en faveur d'un environnement propice aux acteurs de la société civile locale et
3. améliorer les dispositifs mis en place par les représentations diplomatiques pour protéger les DDH.

## PRINCIPAUX RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS

### Rendre les échanges plus inclusifs et intenses

Les interactions et les échanges entre les représentations diplomatiques et les acteurs de la société civile locale ne suivent pas un schéma unique. Tantôt sporadiques, tantôt plus intenses, ils sont rarement inclusifs, c'est-à-dire que les acteurs de la société civile issus de zones rurales et marginalisées n'ont pratiquement pas accès aux représentations diplomatiques et aux forums d'échanges. L'engagement personnel des diplomates en faveur des droits humains et de la société civile joue un rôle particulièrement important. Cette thématique étant très sensible, la confiance mutuelle est le fondement de toute coopé-

---

<sup>1</sup> Pain pour le Monde, MISEREOR, Consortium SCP (2020) : Rapport sur l'étude « Coopération avec les représentations diplomatiques allemandes pour promouvoir et protéger le champ d'action de la société civile ». Document interne sur la base d'une étude de Martin Quack et al. (février 2020).

<sup>2</sup> Le Consortium SCP regroupe différentes organisations qui mettent en œuvre le Service civil pour la paix (SCP). Il s'agit de huit organisations de la société civile œuvrant pour la paix et la coopération au développement et de la Société allemande pour la coopération internationale (GIZ), cf. <https://www.ziviler-friedensdienst.org/fr>.

ration efficace. Il est particulièrement important que le personnel des ambassades ait l'occasion de s'entretenir de manière informelle et confidentielle avec les représentants de la société civile.

Des organisations allemandes mettent à profit les ressources et réseaux dont elles disposent pour créer des ponts entre la société civile locale et les représentations diplomatiques, ce qui revêt une importance toute particulière pour les acteurs issus de zones rurales et de zones urbaines périphériques ainsi que pour d'autres groupes marginalisés, ceux-ci n'ayant pas les mêmes opportunités de contact que les organisations ayant pignon sur rue dans les capitales. Les échanges inclusifs et intenses, en Allemagne et sur le terrain, sont particulièrement fructueux lorsqu'il existe des structures spécifiques, telles que des réseaux d'acteurs de la société civile.

Parmi les bonnes pratiques en matière d'échanges figurent notamment l'organisation, en Allemagne, d'entretiens réguliers axés sur les droits humains dans un pays donné, les rencontres régulières au sein des représentations diplomatiques (p. ex. rencontres trimestrielles de coopérants avec l'implication d'organisations de la société civile locale) et l'utilisation de fonds mis à la disposition de projets par les représentations diplomatiques pour promouvoir les échanges réguliers, notamment avec des organisations de zones rurales, de zones urbaines périphériques ou d'autres groupes marginalisés.

## **Recommandations concernant les possibilités d'interaction, d'échanges et d'analyse :**

### **... au Ministère fédéral des Affaires étrangères et aux représentations diplomatiques :**

- Les possibilités d'échanges informels et basés sur la confiance entre les représentants de la société civile et le personnel des représentations diplomatiques devraient être préservées et développées.
- Pour les pays et les régions les plus sensibles, le Ministère fédéral des Affaires étrangères devrait offrir des formats d'échange permettant un dialogue régulier avec la société civile sur les droits humains. Ce dialogue devrait également porter sur les mesures prises par les représentations diplomatiques pour protéger les DDH et la société civile.
- Le Ministère fédéral des Affaires étrangères devrait inviter son personnel à s'impliquer efficacement et systématiquement afin de promouvoir le champ d'action de la société civile et protéger les DDH. Il faudrait ancrer plus solidement ces deux axes thématiques dans la formation des attachés diplomatiques et dans la préparation de leurs missions.
- Les représentations diplomatiques devraient informer la société civile des possibilités de contact et d'accès et veiller à la continuité des contacts avec les DDH et les groupes particulièrement menacés et marginalisés, même en cas de changement d'interlocuteur.
- Les représentations diplomatiques devraient mettre davantage à profit les possibilités dont elles disposent pour financer des projets issus de la société civile locale et encourager les échanges réguliers, notamment avec les organisations de la société civile de zones rurales ou de zones urbaines périphériques.

### **... aux organisations allemandes :**

- Les organisations allemandes devraient sensibiliser et former leur personnel à l'importance du champ d'action de la société civile et des DDH ainsi qu'aux enjeux de la coopération, dans un climat de confiance, avec les représentations diplomatiques en organisant des entretiens entre les DDH et des collègues expérimentés et en offrant des guides d'action pratique.

- Dans la mesure où elles disposent d'une structure sur place, les organisations allemandes devraient mettre à profit la présence de leur personnel à l'étranger qui constitue une ressource particulièrement précieuse : les échanges intensifs avec les représentations diplomatiques devraient figurer clairement dans le descriptif des tâches à accomplir à l'étranger (et en Allemagne) et le temps de travail nécessaire devrait être réservé à cette tâche.
- Les organisations allemandes devraient, dans les pays où la situation est particulièrement délicate sur le plan du respect des droits humains et où le champ d'action de la société civile est particulièrement limité, disposer de leurs propres réseaux stratégiques au niveau du pays et éventuellement en créer de nouveaux.
- Les organisations allemandes devraient servir de pont entre les organisations partenaires locales et les représentations diplomatiques et les inciter à échanger dans un climat de confiance.

#### **... à la société civile sur place :**

- Les acteurs de la société civile, et notamment des zones rurales, des zones urbaines périphériques ou d'autres groupes marginalisés, peuvent informer activement les représentations diplomatiques de leur travail, rechercher le dialogue et bénéficier à cet effet du fonds dédié aux projets de moindre ampleur, d'accès extrêmement facile, des représentations diplomatiques.

### **Stratégies claires sur le champ d'action de la société civile**

Le travail des représentations diplomatiques allemandes en matière de promotion du champ d'action de la société civile intervient généralement dans le cadre du groupe de travail de l'Union Européenne (UE) sur les droits humains dans le pays respectif (*EU Human Rights Group*). L'étude n'a pu identifier que quelques rares initiatives, destinées à renforcer le champ d'actions politiques, ayant été lancées par des représentations diplomatiques allemandes. L'Allemagne et l'UE réagissent souvent prudemment et lentement, par exemple en cas de nouveaux projets de loi – et ce, en raison notamment d'autres intérêts de politique étrangère. Quelques organisations locales estiment être insuffisamment informées sur le travail des représentations diplomatiques en faveur du champ d'action de la société civile et perçoivent une réticence politique de l'Allemagne qui limiterait l'engagement actif des représentations diplomatiques en la matière.

Parmi les bonnes pratiques figurent notamment les déplacements réguliers du personnel de l'ambassade dans les zones rurales ou dans les zones urbaines périphériques et l'utilisation intensive de l'espace protégé de la mission diplomatique pour des entretiens sur des sujets sensibles. Malgré les objectifs communs en matière de renforcement et de protection du champ d'action de la société civile, le potentiel de coopération entre les représentations diplomatiques et la société civile est trop peu exploité. Il manque souvent, de part et d'autre, de stratégies claires de coopération. Souvent, les organisations allemandes n'ont pas non plus de stratégie claire sur le soutien à apporter à leurs organisations partenaires au niveau de la défense des droits humains et du champ d'action de la société civile.

### **Recommandations concernant le soutien du champ d'action de la société civile**

#### **... au Ministère fédéral des Affaires étrangères et aux représentations diplomatiques :**

- Le personnel des représentations diplomatiques devrait se rendre régulièrement dans les zones rurales ou dans les zones urbaines périphériques pour rencontrer les groupes marginalisés.

- Le Ministère fédéral des Affaires étrangères et les représentations diplomatiques devraient s'engager systématiquement et efficacement en faveur des champs d'action de la société civile et prendre position, après consultation des représentants de la société civile locale, avec des délégations de l'UE et d'autres États membres de l'UE contre les projets de loi restrictifs et répressifs et contre les lois répressives existantes.
- L'espace protégé des représentations diplomatiques devrait être utilisé de diverses manières : pour des entretiens sensibles avec des acteurs de la société civile particulièrement menacés, pour animer des discussions entre les représentants de la société civile locale et le gouvernement du pays d'accueil sur d'éventuelles améliorations du champ d'action de la société civile.
- Pour rendre l'action de l'UE et des États membres de l'UE plus systématique et plus efficace, le Ministère fédéral des Affaires étrangères devrait s'engager pour que des directives européennes sur la liberté de réunion et d'association soient élaborées, adoptées et mises en œuvre.
- Le Ministère fédéral des Affaires étrangères devrait déployer davantage de personnel dans les pays où la situation est spécialement délicate sur le plan des droits humains, pour être en mesure de procéder à un examen minutieux des stratégies des acteurs locaux en matière de champ d'action de la société civile.
- Le Ministère fédéral des Affaires étrangères et les représentations diplomatiques devraient renforcer les capacités d'auto-assistance des DDH dans les pays concernés. Des ateliers communs dédiés à cette thématique pourraient contribuer à améliorer les compétences, à développer des stratégies, à renforcer la confiance réciproque et à optimiser l'impact opérationnel.

#### **... aux organisations allemandes :**

- Les organisations allemandes devraient développer, avec leurs organisations partenaires, des stratégies en faveur d'un environnement propice à l'engagement de la société civile et s'investir régulièrement pour avoir de bons contacts personnels avec les représentations diplomatiques et le Ministère fédéral des Affaires étrangères.
- Les organisations allemandes devraient renforcer la flexibilité de leurs financements pour les organisations partenaires et leur travail particulièrement délicat en matière de champ d'action de la société civile et de DDH dans des contextes répressifs.

#### **... à la société civile sur place :**

- Les acteurs de la société civile des zones rurales, des zones urbaines périphériques ou d'autres groupes marginalisés peuvent envisager, après une évaluation des risques, d'inviter des diplomates à des événements, des visites, des activités, etc. qu'elles organisent.
- Si certaines entreprises ne respectent pas les droits humains, il est utile que la société civile locale s'engage pour que les médias locaux en rendent compte et fasse suivre les informations publiées par les médias aux représentations diplomatiques (si cette démarche ne la met pas en trop grand danger).

### **Utiliser davantage les outils destinés à protéger les DDH**

Les différents outils destinés à protéger les DDH, dont les invitations, les visites de terrain et l'octroi de visas, sont utilisés ici et là par les représentations diplomatiques. Parmi les bonnes pratiques figurent notamment la mise en œuvre de groupes de travail communs, constitués de membres des représentations diplomatiques et de DDH, un contact permanent avec les DDH les plus menacés, la coopération avec des députés du Parlement allemand

(Bundestag) et des prix de DDH décernés en commun par les représentations diplomatiques et la société civile.

Les organisations allemandes qui jouissent de la confiance de leurs organisations partenaires peuvent contribuer à les protéger. Elles peuvent faciliter la coopération avec des organisations spécialisées et sensibiliser les représentations diplomatiques ou d'autres acteurs publics. Dans ce contexte, l'engagement, les compétences spécifiques et la force de conviction du personnel des organisations allemandes ont un impact déterminant sur l'engagement des représentations diplomatiques. Des indications et des recommandations claires contribueront à convaincre les représentations diplomatiques de s'occuper de certains cas.

Parallèlement, il apparaît que les lignes directrices et les outils sont peu connus des représentations diplomatiques, des organisations allemandes et de la société civile locale. Il est particulièrement frappant qu'un grand nombre de DDH interrogés ne disposent que de très peu d'informations sur les soutiens que les représentations diplomatiques sont susceptibles de leur apporter.

## **Recommandations pour la protection de la société civile et des DDH**

### **... au Ministère fédéral des Affaires étrangères et aux représentations diplomatiques :**

- Les représentations diplomatiques devraient veiller à ce que les DDH issus de zones rurales, de zones urbaines périphériques et d'autres groupes marginalisés aient facilement accès à leurs locaux, leur offrir activement des possibilités de contact et réduire les obstacles protocolaires.
- Les représentations diplomatiques devraient, avec les partenaires de l'UE, élaborer et appliquer des stratégies de mise en œuvre des directives existantes, renforcer le partage des tâches et, de ce fait, recourir davantage à des outils nécessitant des ressources humaines importantes comme le suivi étroit de certains DDH ou l'observation des processus.
- Le Ministère fédéral des Affaires étrangères devrait adopter des directives contraignantes sur la protection des DDH que les représentations diplomatiques devraient compléter par des stratégies locales de mise en œuvre.
- Au niveau européen, le gouvernement fédéral devrait s'engager pour que l'octroi de visas d'urgence soit inscrit dans le manuel des visas (*EU Visa Handbook*).

### **... aux organisations allemandes :**

- Les organisations allemandes devraient réaliser dans certains pays des ateliers visant à élargir les compétences et à développer une stratégie avec des DDH, des organisations partenaires et leur propre personnel.
- Les organisations allemandes devraient créer et/ou renforcer les dispositifs internes de soutien aux DDH menacés. En cas d'urgence, elles devraient recourir à des dispositifs de protection existants et mettre par exemple les DDH en relation avec le programme « Des parlementaires protègent des parlementaires » du Bundestag.

### **... à la société civile sur place :**

- Si les DDH développent des stratégies de protection pour assurer leur propre sécurité (physique, psychique, numérique), il est indiqué d'identifier, avec leurs partenaires allemands des personnes-clés internationales (p. ex. représentations diplomatiques ou députés) et de s'engager pour s'assurer de leur soutien.

*Pour MISEREOR et Pain pour le Monde, organisations respectives de l'Église catholique et des Églises protestantes en Allemagne, l'étude et les recommandations exposées dans le présent document sont conditionnées par le respect préalable des dispositions de la circulaire RES 4-35 du Ministère fédéral des Affaires étrangères du 26/02/2018 sur le soutien, provenant de fonds fédéraux, à des projets de développement portés par des organisations ecclésiastiques. Ladite circulaire comporte une description du rôle et des compétences des ambassades. Dans ce contexte, il y a notamment lieu de tenir compte de l'autonomie des partenaires locaux dans la mise en œuvre des projets. De ce fait, les questions et demandes d'informations sur des projets ne doivent pas être adressées au partenaire local, mais au siège central de l'organisation ecclésiastique concernée. De même, les premiers contacts avec les organisations partenaires locales ne doivent pas, en principe, être noués sur le terrain, mais par l'intermédiaire du siège central de l'organisation ecclésiastique concernée.*

**Contacts :**

Johannes Icking (Pain pour le Monde) : johannes.icking@brot-fuer-die-welt.de

Christine Meissler (Pain pour le Monde) : christine.meissler@brot-fuer-die-welt.de

Christina Bermann-Harms (Consortium SCP) : bermann-harms@ziviler-friedensdienst.org

Elmar Noé (MISEREOR) : elmar.no@misereor.de

Aix-la-Chapelle / Berlin, avril 2021